



## Certification du socle de connaissances et de compétences professionnelles



### Objectifs :

L'objectif est de permettre à tout individu d'acquérir et de faire valider les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle.

Unique et commune à tous les secteurs, la certification Cléa permet à chacun de continuer à apprendre tout au long de son parcours professionnel, de manière à s'adapter aux évolutions dans tous les domaines.

- ✓ Formation possible à tout moment, à temps plein ou partiel ;
- ✓ Pour chaque personne, un parcours de formation est établi à votre rythme ;
- ✓ Vous négociez votre calendrier avec le référent
- ✓ Vous accédez gratuitement aux ressources du centre de ressources.

### Délais d'accès à la formation :

- ✓ Entrée et sortie permanentes.

### Conditions d'admission et d'inscription :

#### Public concerné :

- ✓ Tout public, demandeurs d'emploi, salariés, chefs d'entreprise, individuels, retraités.

#### Pour entrer en formation :

- ✓ Une évaluation préalable sera réalisée afin de définir un plan de formation individualisé et contractualisé.

Ainsi, l'organisme de formation vous proposera de suivre un seul, plusieurs ou la totalité des domaines proposés en fonction de vos besoins. Le plan de formation intervient dans un délai de 15 jours maximum suivant l'évaluation préalable.

### Déroulement & Organisation de la Formation

En fonction du positionnement en entrée de formation, vous travaillerez les domaines sur lesquels vous avez des besoins parmi :

1. S'exprimer en français ;
2. Calculer, raisonner ;
3. Utiliser un ordinateur ;
4. Respecter les règles et travailler en équipe ;
5. Travailler seul et prendre des initiatives ;
6. Avoir l'envie d'apprendre ;
7. Maîtriser les règles de base : hygiène, sécurité, environnement.

Formation adultes



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

**Référente handicap :**

**Séverine Piroolley**

severine.piroolley@educagri.fr



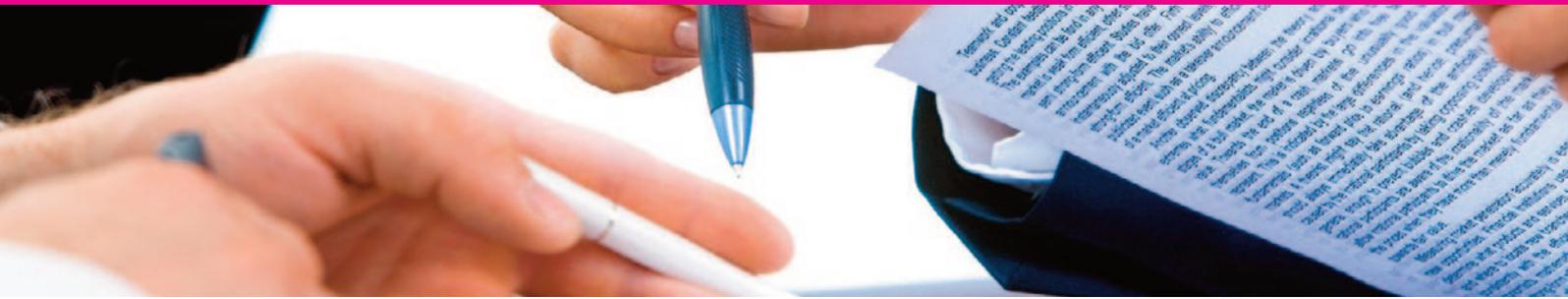
CFPPA de Vesoul

16, rue E. Belin  
CS. 60363  
70014 Vesoul cedex  
Tél. 03 84 96 85 00  
cfppa.vesoul@educagri.fr

Référent formation :  
Séverine PIROLLEY  
severine.piroolley@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr





## Certification du socle de connaissances et de compétences professionnelles



### Organisation :

- ✓ Le repérage des besoins : développement des compétences, formation, recrutement... ;
- ✓ La réalisation d'un diagnostic individualisé et d'une analyse personnalisée ;
- ✓ La mise en place d'actions d'accompagnement ou de formation en lien avec le(s) besoin(s) ;
- ✓ Le suivi de l'action mise en place et son adaptation ;
- ✓ L'évaluation des résultats et perspectives.

### Capacités - compétences :

La certification CLEA est une certification interprofessionnelle, commune à tous les secteurs et reconnue nationalement. CLEA est une certification officielle et professionnelle qui s'articule autour d'un référentiel réparti sur 7 domaines :

1. La communication en français ;
2. L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;
3. L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
4. L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail d'équipe ;
5. L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;
6. La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
7. La maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

### Calendrier :

✓

## Modalités d'évaluation & Mode de Validation

- ✓ Individualisation du parcours de formation en fonction des diplômes acquis avant l'entrée en formation et/ou de l'expérience professionnelle ;
- ✓ Evaluation initiale qui permet de valider un certain nombre de modules. Mises en situations tout au long de la formation pour valider l'intégralité de la certification. Evaluation finale sur les blocs de compétences non obtenu lors de l'évaluation initiale ;
- ✓ Validation des domaines de compétences par le passage des évaluations (initiales et finales) puis envoi à l'organisme certificateur des résultats des évaluations pour validation du diplôme.

## Rémunération & Financement

- ✓ Formation éligible au CPF ;
- ✓ Financement personnel.

## Poursuites d'études & Métiers préparés

### Poursuite d'études :

- ✓ Formations qualifiantes.

### Métier préparé :

- ✓ Tous secteurs d'activités confondus.

## Indicateurs de résultats :

Formation adultes



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

**Référente handicap :**

**Séverine Piroolley**

severine.piroolley@educagri.fr

CFPPA de Vesoul

16, rue E. Belin  
CS. 60363  
70014 Vesoul cedex  
Tél. 03 84 96 85 00  
cfppa.vesoul@educagri.fr

Référent formation :  
Didier Carmien

www.vesoul-agrocampus.fr

